Arrondissement de BRIGNOLES

## MAIRIE DE **POURCIEUX**

83470 POURCIEUX

Tél. 04 94 78 02 05 Fax 04 94 59 73 73 mairie.pourcieux@orange.fr

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2024 à 18 heures 30

<u>Présents</u>: Claude PORZIO – Robert RIEU – Virginie BASSO – Gilles-Olivier PAYAN – Isabelle CAGIATI - Jean-Raymond NIOLA - Jean-Paul DANIEL - Bernard PERIZZATO - Hélène AUDIFFREN - Philippe ANDRE - Claude GARINEAUD - Olivia FLORENT - Christian FABRE -Carole GENOUX – Eloi LIOTARD – Nathalie CHASPOUL (secrétaire générale).

Procurations: Renée SALVATORI représentée par Hélène AUDIFFREN – Alexandra HUSSELSTEIN représentée par Robert RIEU.

Absents: Mathieu MEGARDON – Christophe PALUSSIERE.

Est élue secrétaire de la séance : Isabelle CAGIATI.

SIGLES:

CAPV: Communauté d'Agglomération Provence Verte

SYVEP: Syndicat des Vignerons Ecoresponsables de Pourcieux

PEDT: Projet Educatif Du Territoire DIA: Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu de l'application de la comptabilité M57, il lui appartient de délibérer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023 du budget communal et propose:

Fonctionnement:

Résultat de clôture :

Excédent:

287 208,65 €

Investissement:

Résultat de clôture (avec solde Restes à Réaliser)

- 154 309.08 €

Affectation du résultat :

Affectation en investissement au 1068 : 154 309,08 € Report en fonctionnement au 002 :

132 899,57 €

Monsieur Eloi LIOTARD demande des explicatiosn sur le transfert du résultat 2023 et son affectation au Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire précise les modalités et indique que lors de l'analyse du Budget Primitif, nous allons retrouver le montant reporté.

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2023 à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024 de la commune par section : Fonctionnement:

Dépenses:

1 632 325,57 €

Recettes:

1 632 325,57 €

Investissement:

Dépenses:

642 311,85 €

Recettes:

642 311,85 €

**Total Dépenses:** 

2 274 637,42 €

**Total recettes:** 

2 274 637,42 €

Monsieur Eloi LIOTARD demande à quoi correspond le montant de 7 600,00 € dans le compte 60611 (Eau et Assainissement).

Monsieur le Maire explique que depuis la reprise par la CAPV de la compétence eau et assainissement, les consommations d'eaux doivent être réglées comme tout abonné.

Monsieur Jean-Paul DANIEL demande pourquoi le compte 624 (transports de biens et transports collectifs) a été pratiquement multiplié par deux.

Madame Nathalie CHASPOUL explique que ces frais concernent essentiellement les déplacements en bus des élèves pour la piscine et la classe transplantée.

Monsieur Eloi LIOTARD demande en quoi consiste le montant de 14 000,00 € au compte 626 (frais postaux et frais de télécommunications).

Madame Nathalie CHASPOUL explique qu'il s'agit principalement de frais de téléphonie.

Monsieur le Maire indique qu'un gros travail est réalisé par la policière municipale pour réduire les coûts.

Monsieur Jean-Paul DANIEL fait part au Conseil Municipal que dans le compte 6411 (personnel titulaire) il est prévu une majoration d'environ 3% par rapport à 2023, est-ce suffisant si une augmentation des salaires intervient dans l'année ?

Monsieur le Maire indique qu'il sera possible à ce moment là de procéder éventuellement à un transfert de compte.

Madame Carole GENOUX demande à quoi correspond les 19 800,00 € prévus au compte 70388 (autres redevances et recettes diverses).

Monsieur le Maire explique le retard de la redevance par le SYVEP à la Commune et donc sa régularisation.

Madame Carole GENOUX demande pourquoi il n'a pas été prévue de somme cette année sur le compte 1641 (emprunts en euro).

Madame Nathalie CHASPOUL explique qu'il s'agissait d'un emprunt relais.

Monsieur Jean-Paul DANIEL demande si l'achat d'un chariot pour la médiathèque a été prévu au budget. Monsieur le Maire répond en précisant que cet achat est prévu à l'article 2184 (matériel de bureau et mobilier).

Monsieur Gilles-Olivier PAYAN demande si l'achat du véhicule sera thermique ou électrique.

Monsieur le Maire répond qu'il devrait être normalement thermique mais à voir si l'on peut bénéficier de subventions pour un véhicule électrique.

Monsieur Jean-Paul DANIEL demande à quel compte est prévu le budget « Pourcieux mai en scène » et autres manifestations culturelles.

Monsieur le Maire indique que l'article utilisé est le 623 (publicité, publications, relations publiques). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2024 de la commune à l'unanimité avec 17 voix.

- 3) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2024. Les taux sont les suivants :
  - Taxe foncière bâti (TFB):

46,96 %

- Taxe foncière non bâti (TFNB):

106,96 %

- Taxe d'habitation (TH):

13.52 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité.

4) Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) et le Plan Mercredi arrivent à échéance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Projet Educatif Du Territoire (PEDT) ainsi que le Plan Mercredi visent à organiser, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité éducative et qu'ils traduisent la volonté municipale d'avoir une démarche partenariale avec les services d'Etat et avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le PEDT 2024/2027 et le Plan Mercredi incluent les objectifs suivants :

- Garantir une continuité et une cohérence éducative en renforçant le travail de collaboration entre tous les acteurs éducatifs,
- Construire l'ensemble des actions autour de l'enfant, pour l'enfant,
- Accompagner l'enfant dans son développement, dans le respect du rythme de l'enfant et des besoins de l'enfant,
- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs, accessible à tous,
- Promouvoir la mixité et la laïcité,

- Inclure les enfants en situation de handicap en mettant en place les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur accompagnement,
- Co-construire les projets éducatifs autour du projet alimentaire territorial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les objectifs fixés dans le PEDT et Plan Mercredi présentés, autorise Monsieur le Maire à signer le PEDT 2024/2027 et le Plan Mercredi.

Madame Carole GENOUX demande un retour sur la visite du Député concernant la participation d'Aurélien FABRE aux jeux paralympiques.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian FABRE qui résume le déroulement des préparatifs de son fils Aurélien et revient sur l'aide apportée par le Député et la précipitation de l'organisation de ce rendez-vous.

Madame Claude GARINEAUD prend la parole au sujet de la journée du 8 mai et d'un éventuel retour au pique-nique.

A voir rapidement.

La séance est levée à 19 heures 30.

La secrétaire de séance, Isabelle CAGIATI Le Maire, Claude PORZIO

Page 3